



Logigramme du dispositif des certifications CQP cordiste

Expérience professionnelle de cordiste inexistante ou insuffisante

Formation Cordiste initiale de 4 à 5 semaines dispensée par un Organisme de Formation (OF) Agréé

VAE et allègement de formation possible après un positionnement technique réalisé par un OF agréé

Certificat SST + Épreuves de certification organisées par le DPMC

C Q P Cordiste

M.A.C. (Maintien et Actualisation des Compétences) tous les 3 ans maximum

800 heures minimum de travail de cordiste en entreprise

Formation de Technicien Cordiste modulaire de 3 semaines

Allègement possible après un positionnement technique réalisé par l'un des OF agréé

Accès direct au CQP Technicien Cordiste sans être titulaire du CQP Cordiste

1/ justifier d'une expérience de 1600 heures de travail en entreprise sur les deux dernières années permet de se présenter aux épreuves du CQP Technicien Cordiste après une formation dans l'un des organismes de formation agréés.

2/ les personnes titulaires des brevets d'état corde Guide de Haute Montagne, BE de Spéléologie, BE Escalade, se présentent directement aux épreuves du CQP Technicien Cordiste après formation, sous réserve de pouvoir justifier d'un minimum de 800 heures de travail en tant que cordiste.

Certificat SST + Épreuves de certification organisées par le DPMC

C Q P Technicien Cordiste

M.A.C. (Maintien et Actualisation des Compétences) tous les 3 ans maximum

CQP Technicien Cordiste par équivalence

Accès sur dossier de recevabilité + MAC SSC + certificat SST

- CQP cordiste ou CATSC obtenu avant le 27 sept 2002 ;
- CATSC obtenu entre le 27 septembre 2002 et le 31 décembre 2011 et justifier d'une expérience de 1600 heures de travail en entreprise sur les deux dernières années ;
- CATC obtenu après le 31 décembre 2011.

CQP Technicien Cordiste par V.A.E.

- 4300 heures de travail en tant que cordiste soit à minima 3 ans d'expérience professionnelle ;
- Dossier de recevabilité (Livret 1) + avoir suivi une formation initiale de cordiste ;
- Carnet de Compétences et d'expérience professionnelle (Livret 2) ;
- Soutenance et mise en situation professionnelle ;
- Certificat SST

Expérience majeure dans le domaine de spécialité des T.P.

CQP OPRN / Ouvrier Protection Risques Naturels

Être titulaire du CQP Technicien Cordiste (CQP2) - Accès sur dossier / Formation optionnelle

Épreuves de certification organisées par le DPMC

Expérience majeure dans l'un des secteurs de spécialités des Travaux Sur Cordes

Accès sur dossier / Formation optionnelle _ Épreuves de certification organisées par le DPMC

CQP Technicien en Organisation de Travaux sur Cordes